



CONDITIONS GENERALES

PRIX

Les prix du site sont indiqués en francs suisses, la TVA n'est pas comprise.

Les articles bénéficiant d'une garantie sont soumis aux conditions de l'offre valable lors de l'achat. La garantie prend effet à la date de livraison de l'article, justifiée par le document d'accompagnement (facture) que nous vous demandons de conserver soigneusement, car la maison ne fait pas de duplicata.

Le site est mentionné sur chaque quittance, et il est toujours conseillé au client de lire les conditions générales sur le site internet www.cycles-behar.ch

IMPORTANT : Ne pas confondre entretien et garantie. Les révisions d'entretien et de réglages ne sont pas incluses dans la garantie.

Conserver votre facture avec la date d'achat (seul document qui valide la garantie).

Mode d'application :

- La garantie est assurée par le revendeur qui vous a vendu le vélo.
- La garantie prend effet à compter de la date d'achat par le client. Elle n'est pas accordée que pour un usage normal du vélo.
- Pour toute demande de garantie, l'utilisateur doit présenter la facture avec la date d'achat.
- La garantie reste limitée au premier acheteur.
- La réparation d'une pièce ne prolonge pas la durée de la garantie.
- En cas de non disponibilité d'une pièce d'origine, le technicien agréé peut la remplacer par une autre pièce équivalente ou supérieure.
- L'acheteur ne peut prétendre à une résiliation de la vente, à un remplacement par un vélo neuf ou à une diminution du prix si le vendeur est en mesure de réparer vice constaté.
- Votre vélo n'est pas conçu pour être utilisé : dans le sable, dans l'eau (les moyeux, le boîtier de pédalier ne doivent pas être immergés).
- Votre vélo n'est pas conçu pour être stocké de manière prolongée à l'extérieur (max 12h). Il doit être stocké sans un local sec et tempéré (hors gel) à l'écart de produits corrosifs. Désherbant, acides, solvant, batterie...

Limite de garantie :

- La garantie ne s'applique qu'au premier propriétaire et n'est pas transmissible à la revente.
- La garantie ne s'applique que pour un usage dans les conditions normales d'utilisation et ne couvre pas les dommages occasionnés par des réparations effectuées par une personne non agréée ou d'un résultat d'un mauvais entretien.
- La modification d'un composant du vélo (cadre et/ou pièce, y compris la peinture) peut entraîner des blessures graves et annule la garantie.
- La garantie ne couvre pas les dommages d'une pièce présentant des traces de chocs visibles.
- La garantie du cadre ne prend pas en charge les défauts d'aspects (évolution couleur, peinture etc...

La garantie est annulée si :

- Les instructions d'utilisation, d'entretien, de réglages et des couples de serrage préconisés, ainsi que toutes les autres instructions du manuel d'utilisation n'ont pas été respectées.
- Des modifications ont été effectuées sur le vélo par l'utilisateur ou par des personnes non agréées.
- Les révisions ou d'éventuelles réparations pour une personne non agréée ont occasionnés des dommages.

La garantie est refusée :

- Si le problème est dû à une cause étrangère à la qualité du vélo (accident, choc, chute,...).
- Pour les pièces d'usures (pneumatiques, chambres à air, patins et plaquettes de freins, câbles et gaines, chaînes, pignons et plateaux, jantes, ampoules, et piles, joints d'étanchéité,...) et la main d'œuvre de remplacement.
- Pour tout ce qui rend dans le cas d'entretien.
- Pour une utilisation anormale en dehors des conditions normales d'utilisation (utilisation à 2, surcharge, sauts...), même passagère.
- Pour de mauvais réglages.
- Pour une utilisation en compétition, en location ou en collectivités.

Ne sont pas couverts : les dommages dû à un mauvais entretien, pneus pas assez gonflés, au non-respect du mode d'emploi ou des indications du vendeur, ou du technicien des indications sur ces mêmes conditions générales ou à une usure normale.

Que le vélo a été touché, réglé ou autre ... par vous-même ou un concurrent.

Les articles vendus, pris en location ou location-vente, exécutés sur mesure ou modification, et ou ajout d'accessoires à la demande du client ; ne sont : ni repris, échangés, non remboursables dès lors du paiement, dès lors de l'achat.

En cas de litige, si vous nous laissez ou posez le vélo indûment au magasin, il vous sera facturé 10.- par jour dès le premier jour.

Et dans certains cas par notre bon vouloir, de vous avoir acheminé votre VAE à l'atelier de Meyrin, qu'après inspection minutieuse, analyse et devis de votre VAE par notre technicien et que le client nie, ne reconnaît pas, ou refuse ou pars mauvaise foi de payer la réparation hors garantie, comme cela arrive parfois ; il est également tenu de venir récupérer dans les 3 jours ouvrables sont VAE s'il n'est pas de Genève.

Si vous avez décidé par vous-même d'envoyer un vélo ou un vélo électrique via poste ou par un tier personne. Nous ne renvoyons pas de vélo ou vélo électrique. C'est la responsabilité du client de venir chercher son vélo ou son vélo électrique au magasin même.

Pour les batteries de rechange, les chargeurs ne sont jamais inclus dans le prix, souvent ce sont les mêmes chargeurs, donc pas nécessaire.

Pour toute REPARATION, uniquement sur rendez-vous au 022 785 90 15
Acomptes non remboursables et valables 1 mois.

Si le vélo a été touché, réglé, par vous-même ou un concurrent, la garantie est révoquée, annulée.

Est considéré comme premier service, un réajustement des réglages, celui-ci va être fait entre 200 km à 300 km maximum après l'achat, ou maximum 3 mois après l'achat du vélo. Pour que la garantie puisse être maintenue, il est nécessaire de faire le service, mentionné ci-dessus.

Pour toute RECLAMATION, veuillez le faire par écrit uniquement à l'adresse suivante :

info.cyclesbehar@gmail.com

DISPONIBILITÉ

Notre engagement de livraison est nul en cas de défaillance ou non-respect des délais d'approvisionnement de la part de nos propres fournisseurs, et dans la mesure où cette indisponibilité n'est pas imputable à CYCLES-BEHAR. En cas d'indisponibilité d'un produit, nous vous informerons dans les meilleurs délais.

MODALITÉS DE PAIEMENT : MasterCard, carte, TWINT, cash etc...

Tous nos produits ne sont pas sur facture ni bulletins de versement mais payment directement en magasin ou par virement bancaire.

LIVRAISON ET TRANSPORT

L'envoi des articles disponibles est effectué par poste dans un délai de 5 à 8 jours environ. Sauf en cas de retard ou problème lors de la livraison. La vente est valablement exécutée et Cycles-Behar est déchargé de toute responsabilité dès la remise du produit à la poste ou à un transporteur. Une participation de votre part est demandée une seule fois par commande. CYCLES-BEHAR ne livre pas ses colis en case postale et ne livre aucune marchandise à une clientèle mineure ou sous tutelle, sauf autorisation écrite des parents ou tuteur. La livraison est gratuite si le retrait des produits se fait au magasin même.

Expédier votre vélo ou vélo électrique dans toute la Suisse.

En vous référant au lien ci-dessous :

<https://www.sbb.ch/fr/horaire/conseils-voyageurs/velo/expedition-de-velo-suisse.html>

GARANTIE LÉGALES

Vérifiez l'état des marchandises livrées sans attendre pour exclure des vices de matière et de fabrication manifestes, ainsi que des dommages dû au transport. Conformément à la loi, vous êtes obligé(e) de nous signaler tout défaut ou anomalie affectant les marchandises livrées pour nous permettre d'y remédier. Les produits ne sont pas remboursés, ni repris, ni échangés dès l'achat conclu.

Et la garantie des vélos est valable pour deux ans.

La garantie légale initiale n'est pas prolongée en cas de réparation ou de remplacement des pièces sous garanties. Lors de réparations pour les vélos à assistance électrique, veuillez prendre votre vélo au complet. C'est-à-dire de prendre la batterie et sa clef, s'il y a un problème de charge ; prendre le chargeur aussi.

Il est interdit de laisser son vélo ou son vélo à assistance électrique devant le magasin, lorsque celui-ci est fermé. Il est uniquement de la responsabilité du client !

Chez Cycles-Behar, nous nous donnons réserve de refuser un vélo ou un vélo à assistance électrique très sales ou de mauvais entretiens. Ou encore si l'on s'aperçoit une défaillance de sécurité telle qu'une batterie fissurée et ou un cadre fissuré.

La garantie ne prend pas effet si vous avez connaissance du défaut de vélo ou du vélo à assistance électrique ; annoncé par le vendeur ou le technicien.

S'il y a un défaut à cause d'un ou des produits, matériaux ajoutés par vous-même et qui ne sont pas compatibles avec votre V.A.E

La garantie légale n'est pas non plus applicable par de mauvaises manipulations, ou par l'utilisation non conforme du vélo ou du vélo à assistance électrique. Le non-respect du mode d'emploi. Des défauts et des dysfonctionnements dû à une chute, un choc ou à un impact. Ne sont jamais pris en garantie.

N'est pas pris en garantie : les plaquettes, patins et les patins de freins. Les pneus, chambres à air, câbles, gaines, chaînes, cassettes, fourches, amortisseurs, rayons, cliquets, disque, poignets de guidon, surface de freinage sur les jantes. Patte de dérailleur, ampoule, plateaux, liquide de freins, cliquets, disques ou à un entretien négligé.

Le délai de prise en charge garantie peut varier en fonction des disponibilités des fournisseurs, pour les pièces de rechanges.

Nous vous tenons également informé qu'il est hors la loi de débrider un vélo électrique. Voilà les risques que vous pouvez avoir :

Une usure prématurée de la chaîne, de la cassette. Une usure prématurée du pédalier, du plateau et des roues. Une usure prématurée des roues et des fourches, mise en hors service du moteur et de la batterie. L'annulation automatique de la garantie. Faire un débridage est très risqué pour votre sécurité.

Nos vélos revendus à un tiers ne sont plus en garantie, même dans le délai des 2 ans.

Les batteries trop exposées au soleil et décolorées ne sont pas sous garantie, car cela va à la responsabilité du client, y compris un temps d'exposition trop long sous l'eau.

Il est recommandé de contrôler régulièrement la pression des pneus ; celle-ci au minimum de 3 bars ;

En effet, en dessous de cette pression, le pneu est considéré comme sous gonflé, ce qui peut amener aux problèmes suivants :

_Usure prématurée du pneu et risque accru de crevaison.

_Réduction de l'autonomie de la batterie.

_De plus si le pneu est sous gonflé, cela demande beaucoup plus d'efforts au moteur pouvant aller dans les cas les plus extrêmes à une surchauffe du moteur, et causer de graves dommages.

_Ne jamais utiliser le mode d'assistance le plus élevé pour les montées. Mettre le minimum (au maximum, ça n'ira pas plus vite)

_Pour les montées, mettre le premier plateau avant le plus petit et à l'arrière mettre sur le pignon le plus gros pour ne pas endommager le moteur, car cela ne sera pas couvert par la garantie.

Pour donner un exemple - Il faut savoir que quand une voiture va à 100kmh, en montée, elle ne monte pas à cette vitesse, mais plutôt entre 10 et 15kmh avec les gaz au minimum.

Ceci est également valable pour toutes nos marques présentes sur notre site.

Si un VAE est utilisé avec un pignon arrière autre que sur la première ou la deuxième vitesse suivant l'inclinaison de la pente cela peut endommager le moteur, et ne sera donc pas en garantie.

Nous vous recommandons donc de suivre attentivement nos conseils ci-dessus.

S'assurer lors de chaque utilisation du vélo que la batterie soit bien verrouillée, car une batterie ayant l'extérieur abimé ne pourra plus être en garantie.

Pour les tricycles, conseils d'utilisation :

Pour se familiariser avec les tricycles, commencer à le prendre en main en pédalant sans assistance électrique.

Il faut d'abord penser au positionnement sur la selle, être bien droit.

Car le centre de gravité est plus centré sur un 3 roues.

Lorsque vous vous trouvez sur un tricycle et que vous n'êtes pas à 100% à l'aise, il aura tendance à aller sur la droite ou la gauche.

Faites-vous confiance, bien en tête le positionnement du corps, c'est-à-dire être perpendiculaire par rapport à la route.

Et lors des virages vous tournez avec le guidon et non avec le corps.

Quand l'assistance électrique est enclenchée, réduire la vitesse pour maintenir le centre de gravité.

A utiliser plutôt à plat, attention aux monticules et éviter l'inclinaison latérale qui peut provoquer une perte de stabilité ; dans ces

Cas, vraiment préférable selon les obstacles de descendre du tricycle.

Pour les vélos 45 km/h.

Ils nécessitent une IMMATRICULATION, assurance véhicule vélomoteur et port du CASQUE OBLIGATOIRE.

Les utilisateurs doivent respecter les règles du code de la route applicables à cette catégorie de véhicules.

Il arrive rarement que les cartes grises n'arrivent pas le même jour que les VAE, dans ce cas nous les envoyons après coup par la poste.

Pour les 25 km/h / lents : tout jeune âgé de 14 à 16 ans a besoin du permis de conduire de la catégorie M (ou G)

Pour les 45 km/h/rapides : peu importe que le conducteur ou conductrice ait 14 ans ou plus, cette personne a besoin du permis de conduire de la catégorie M (ou G) qui est obligatoire.

Tout le service après-vente et réparations, entretien et quel que soit le lieu où il a été acheté ; se font à la maison mère à Meyrin.

C'est à Meyrin que le client doit venir avec ses propres moyens, muni de sa garantie, avec un rendez-vous prie au 022 785 90 15 ou à info@cyclesbehar.ch

ADMINISTRATION GENERALE

POUR TOUTE AUTRE DEMANDE, CONSEILS OU SERVICE APRES-VENTE REQUETE

ET APRES ACHATS

CONTACTER LA CENTRAL :

AU 022 785 90 15

INFORMATIQUE ET LIBERTÉS

Toutes les données à caractère personnel seront considérées comme confidentielles.

NE PAS OUBLIER DE RELEVER LE NUMERO DE CADRE SE TROUVANT SOUS LE BOITIER DE PEDALIER DE VOTRE VELO.

Le plus souvent sous le cadre, sous le boitier de pédalier, ou gravé sur les vélos électriques en-dessus si moteur central.